

«Une attitude positive fait toute la différence»



L'Institut des juristes d'entreprise (IJE) n'est pas une banale organisation défendant les intérêts communs de la profession, mais un Institut créé par la loi du 1er mars 2000, qui le dote d'une mission et d'une structure bien précises. Son directeur, Anne De Wolf, ne se cantonne pas à la gestion administrative de l'Institut : son expertise de juriste, aux multiples facettes, faisait d'elle le candidat tout désigné pour la fonction.

Anne De Wolf a exercé la fonction de juriste d'entreprise chez BASF Belgium durant 20 ans, acquérant une large expertise au sein du service juridique mis sur pied à cette époque. Promue ensuite secrétaire générale du comité de direction et du conseil d'administration, elle a assumé des responsabilités complémentaires en matière de qualité, de bien-être du personnel et d'environnement. A la direction de l'Institut des juristes d'entreprise, elle combine idéalement son expérience managériale avec un solide bagage juridique. Anne De Wolf est une organisatrice et une gestionnaire d'équipe hors pair, capable de motiver ses collègues et collaboratrices pour obtenir un résultat optimal avec des moyens souvent limités.

Collaboratrices car le hasard – et non un quelconque sexisme – est à l'origine d'une équipe 100% féminine : celle-ci est toute dévouée aux quelque 1.500 membres de l'IJE. Mais quelle valeur ajoutée ces membres attendent-ils de leur organisation professionnelle ?

Anne De Wolf : «Nos membres considèrent l'Institut des juristes d'entreprise comme un acteur important dans le paysage juridique belge. Nous assumons le rôle de porte-parole de la profession auprès de différents groupes-cibles comme les médias, les acteurs économiques, les décideurs, politiques ou autres. Les contacts permanents que nous entretenons avec nos membres et les partenariats stratégiques mis en place avec les avocats et d'autres professions juridiques font de nous un interlocuteur pour ainsi dire incontournable.»

Un rôle de signal d'alerte

La fonction juridique a gagné en importance dans le monde de l'entreprise au cours des dix dernières années. Cette évolution n'a pas échappé à Anne De Wolf lorsqu'elle a mis sur pied le service juridique de BASF : «Les dirigeants d'entreprise travaillent de plus en plus dans une perspective internationale et doivent prendre en compte un nombre croissant de dispositions légales complexes. Les entreprises actives sur les marchés internationaux ne peuvent donc faire l'économie d'un département juridique parfaitement structuré. Un juriste d'entreprise a, par ailleurs, pour vocation de jouer le rôle de signal d'alerte auprès du management. C'est la raison pour laquelle il doit jouir en permanence d'une indépendance intellectuelle totale. L'une des missions de l'IJE consiste précisément à défendre cette autonomie professionnelle.»

Anne De Wolf, qui n'aime pas ronger son frein, prend l'initiative d'aller à la rencontre de ses membres. L'IJE veut, en effet, cimenter les liens entre les juristes d'entreprise, malgré la concurrence qui règne parfois entre sociétés sur le marché. "Accroître la solidarité parmi nos membres est l'un des objectifs que nous poursuivons et, pour y parvenir, nous organisons de multiples activités. Nous encourageons également le networking. Au cours de séminaires et d'Ateliers pratiques, les membres de l'IJE ont l'opportunité d'échanger leurs expériences. Nous avons créé, par ailleurs, des sections régionales, ainsi que la section Jeunes-IJE, qui accueille les juristes d'entreprise de moins de 35 ans.

Anne De Wolf ne veut toutefois pas donner l'impression que l'IJE vit replié sur lui-même. «Dans les mois qui viennent, nous allons accorder une attention particulière aux contacts noués par nos membres avec d'autres professions juridiques. Il est, en effet, primordial que les juristes d'entreprise ne rencontrent pas avocats et magistrats uniquement en salle d'audience. Il faut se souvenir que nos membres sont les premiers à pouvoir éviter qu'un différend juridique ne se mue en affaire judiciaire. La concertation, la négociation et le compromis demeurent les armes les plus efficaces, les plus rapides et les moins coûteuses pour résoudre un différend. Un juriste d'entreprise travaille surtout de manière préventive.»

«On attend également des juristes d'entreprise qu'ils fassent preuve de créativité, qu'ils guident et épaulent efficacement le management dans ses initiatives en lui fournissant un appui juridique», ajoute Anne De Wolf. Aussi l'un des objectifs principaux de l'IJE est-il de proposer un cadre en permanente évolution pour alimenter et soutenir cette créativité. L'Institut y parvient-il? Il ressort d'une enquête de satisfaction auprès des membres, initiée récemment par Anne De Wolf, que 96% d'entre eux sont très satisfaits de leur institut professionnel.

L'enthousiasme du directeur de l'Institut n'est certainement pas étranger à cette perception positive. L'une de ses devises n'est autre que : 'Attitude is a little thing that makes a big difference', que l'on pourrait librement traduire par «Un état d'esprit positif ne requiert qu'un effort minimal, mais fait toute la différence en bout de course». Une attitude qui caractérise parfaitement Anne De Wolf, toujours élégante et souriante lorsqu'elle entre dans les bureaux de l'IJE. Et avant même que quelqu'un ne s'en rende compte, tout le monde travaille d'arrache-pied, y compris elle-même.

Frans Uyttebroeck